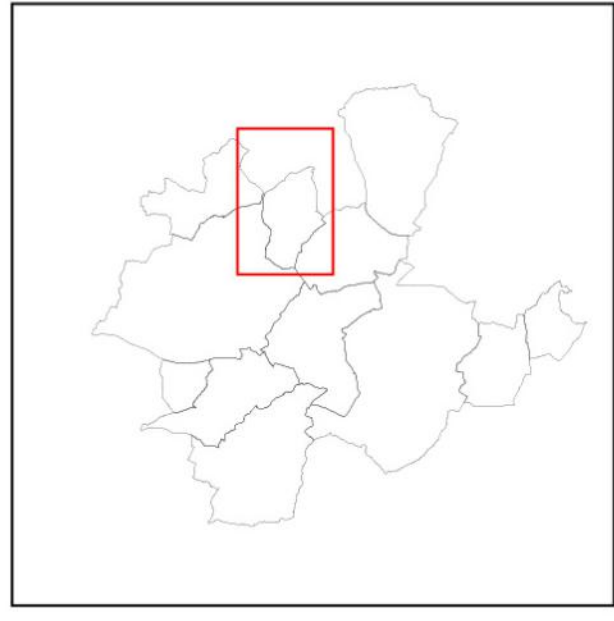




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.8 Zonage

Le Pout



Légende

- UAp; UApi A; Ac; Ai Ne; Nec; Nei
- UC; UCI Ap; Apc; Api Np; Npc; Npi
- 1AU N; Nc; Ni; Npr Nt
- 2AU Nce; Ncei

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Subdivision fiscale
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau, étang, lac
- Cimetière
- Piscine
- Construction récente ou en cours
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergement hôtelier et touristique
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-23
- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Périmètre d'OAP
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve ou fossé

Code		Emplacement réservés		Surfaces approximatives	
1h	Commune	Désignation de l'opération		1047 m ²	
2h	Commune	Création d'un fossé		9993 m ²	
		Appropriation de la station d'épuration			

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : **19/05/2015** Arrêté le : **21/05/2019** Approuvé le : **21/01/2020**

PLAN N° **8** ECHELLE **1/5 000**

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
10 rue du 19 mars 1962
33 130 Bègles

